

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2350

2 septembre 2015

### SOMMAIRE

AAA Capital Partners S.à r.l. ....	112757	Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à r.l. ....	112754
AAE Freightcar S.à r.l. ....	112759	Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l. ...	112754
AB Group S.A. ....	112760	Chesnut Holdings S.à.r.l. ....	112800
ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l. ...	112759	Compo Co-Invest S.à r.l. ....	112800
AC Investments S.A. ....	112760	DH Services Luxembourg Holding S.à r.l. ...	112797
ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à.r.l. ...	112760	Insight-Amcs Holdings, S.à r.l. ....	112773
Acyone & Associés ....	112764	Medicover Holding S.A. ....	112758
Alligator Studios Limited ....	112758	Partica S.à r.l. ....	112783
Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. ....	112758	Pentagon Lock S.à.r.l. ....	112769
Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l. ...	112760	Repco 40 S.A. ....	112755
Annapurna a.s.b.l. ....	112758	Repères S.à r.l. ....	112755
Arches Finance SA ....	112757	Robertson Finance & Co SPF S.A. ....	112755
Artolens Network S.A. ....	112757	Rubis Investments S.A. ....	112754
Artolens S.A. ....	112759	Safer Holdings S. à r.l. ....	112755
Ascendum S.A. ....	112757	Sirius Finance S.A. ....	112755
AstraZeneca Luxembourg ....	112756	Soluprint S.A. ....	112756
Atlas Collection Company S.A. ....	112761	Spherys Investments S.à r.l. ....	112756
Aubonne Business Park S.à r.l. ....	112759	Sport Lux S.à r.l. ....	112760
Bellefontaine Properties S.à r.l. ....	112798	Stork Alpha S.à r.l. ....	112756
Belucci Restauration S.à r.l. ....	112754	Xanor Capital S.A. ....	112772
BLTM Global Holdings ....	112800	Zender S.à r.l. ....	112786
Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l. ...	112797		
BR Artemis S.à r.l. SICAR ....	112754		

**Belucci Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 139.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116603/9.

(150125162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Bridgepoint Europe II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116620/10.

(150125036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Bridgepoint Europe III Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015116621/10.

(150125015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**BR Artemis S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116619/11.

(150125380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Rubis Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 159.429.

Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé, en date du 10 juillet 2015, tout office de domiciliation fourni à la société:

RUBIS INVESTMENTS S.A.

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B159 429

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Orangefield (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015117413/14.

(150126206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Robertson Finance & Co SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117405/9.

(150125556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**RepcO 40 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117398/10.

(150126095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Repères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 31.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117400/10.

(150126040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Sirius Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.655.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2015 a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117431/12.

(150125326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Safer Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2015.

*Pour Safer Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015117414/13.

(150125278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Soluprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 142.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117438/9.

(150126115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Spherys Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.720.536,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 183.427.

Les comptes annuels pour la période du 19 décembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117443/11.

(150124910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**AstraZeneca Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehrlange, 7B, Am Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 20.733.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés de la Société prise dans l'assemblée extraordinaire le 13 juillet 2015, que:

(i) Mme Valerie Eliane J. Buyse, née le 26 janvier 1972 à Louvain, Belgique, ayant son adresse privée au 17, Rue Pont Spilet, 1470 Bousval, Belgique a été nommé administratrice de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

*Pour AstraZeneca Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2015117694/15.

(150126794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Stork Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 132.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 188.441.

*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 14 juillet 2015*

1. L'associé a accepté la démission de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 en Lituanie, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015; et

2. l'associé a décidé de nommer Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Stork Alpha S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015117449/19.

(150126019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Ascendum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 159.295.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117693/9.

(150127054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**AAA Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue de Nospelt.  
R.C.S. Luxembourg B 74.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

*Pour AAA Capital Partners S. à r.l.*

Référence de publication: 2015117700/11.

(150127616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Artmolens Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 191.387.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015117691/14.

(150127012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Arches Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 124.597.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2015:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2016;
- acceptation de la démission de Monsieur Marc Augier en tant qu'administrateurs de la Société;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Alexandre Galliché, née le 2 avril 1975 à Paris (France) et ayant son adresse professionnelle au 15 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

*Pour la Société*

F. DESREUMAUX

Référence de publication: 2015117690/20.

(150126602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Medicover Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Les comptes consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Réfère: de publication: 2015117220/9.  
(150125902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 172.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2015.  
Réfère: de publication: 2015117681/10.  
(150127711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Alligator Studios Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.957.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juillet 2015.  
Alligator Studios Limited  
Signature  
*Un mandataire*  
Réfère: de publication: 2015117679/13.  
(150127141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Annapurna a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1211 Luxembourg, 99, Bd. Baden-Powell.  
R.C.S. Luxembourg F 5.195.

**Art. 2.** Le siège social est établi L-1211 Luxembourg-Bonnevoie, 99 Bd Baden-Powell. Il pourra être transféré à toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** L'association a pour objet l'exercice et l'enseignement des différentes formes de YOGA, les pratiques du Hatha-YOGA, les techniques de relaxation, la méditation, ainsi que toutes les activités à caractère intellectuel, médial, ésotérique et social. L'association a comme vocation d'aider de soutenir et d'encadrer toute personne de l'association ou toute personne physique ou morale, nationale ou internationale, se trouvant en détresse.

**Art. 5.** L'association comprendra un minimum de 5 membres, aucun maximum n'est prévu. Chaque membre est tenu de payer une cotisation fixée sur proposition du conseil d'administration. Cette cotisation ne peut toutefois pas dépasser le montant de 50 euros. La qualité de membre se perd par exclusion prononcée par l'assemblée générale ou par simple non-paiement de la cotisation.

En dehors des rentrées perçues par les cotisations, les comptes sont approvisionnés par des recettes de cours, de conférences, de séminaires ainsi que de dons individuels, de dons collectifs et des legs.

**Art. 6.** L'association est dirigée par un conseil d'administration qui se compose de 7 membres au maximum. La gestion normale est assurée par un comité restreint de 3 membres. Ce comité composé du président, du vice-président et du secrétaire, se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Réfère: de publication: 2015117688/22.

(150128684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Aubonne Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 148.065.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117696/10.

(150126637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.608.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015117709/12.

(150126939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Artnolens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 169.457.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015117692/14.

(150127013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**AAE Freightcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 95.737.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Emmanuel Jamar de Bolsee, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Hans Rudolf Staiger, avec adresse professionnelle au 24, Genferstrasse, 8027 Zürich, Suisse, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
3. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117701/18.

(150127575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.498.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117711/10.

(150126768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**Altice Entertainment & Sport Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Sport Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.664.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015117686/13.

(150127159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**AB Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 177.285.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2015 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, décédé.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Claude GEIBEN / Gabriele SCHNEIDER

Référence de publication: 2015117707/15.

(150126422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**AC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.409.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 4 juin 2015 que:

- Décision a été prise de révoquer la société EP International S.A. (RCS n° B130232) de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer la société Ametis Development S.A. (RCS n° B88907), avec siège social au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2015117710/16.

(150127645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**Atlas Collection Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.845.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of July.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of Atlas Collection Company S.A. a société anonyme, incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.845, (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 10<sup>th</sup>, 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2676 of October 31<sup>st</sup>, 2012 and the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on July 30<sup>th</sup>, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2562 of October 15<sup>th</sup>, 2013.

The meeting was declared open by Mr. Peter Lundin, employee, with professional address in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Nadine Gloesener, employee, with professional address in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Peter Lundin.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred eighty Euro (EUR 5,580,-) in order to bring it from its present amount of forty nine thousand six hundred Euro (EUR 49,600,-), represented by one hundred sixty (160) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-) each, to an amount of fifty five thousand one hundred eighty Euro (EUR 55,180) by way of issuance of eighteen (18) new shares of the Company with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-), having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment by ATLAS CAPITAL GROUP S.A. of the share capital increase specified under item 1 by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) All holders of outstanding shares have been duly convened in accordance with the articles of association of the Company and applicable law by convening notices sent on 26 June 2015.

(v) As appears from the said attendance list, out of a total of one hundred sixty (160) shares, one hundred fifty four (154) shares are represented at the general meeting.

(vi) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vii) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount five thousand five hundred eighty Euro (EUR 5,580,-), in order to bring it from its present amount of forty nine thousand six hundred Euro (EUR 49,600,-) represented by one hundred sixty (160) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-) each, to an amount of fifty five thousand one hundred eighty Euro (EUR 55,180) by way of issuance of eighteen (18) new shares of the Company with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-), having the same rights and obligations as the existing shares.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder, ATLAS CAPITAL GROUP S.A., represented as stated above, subscribes to eighteen (18) new shares of the Company, having a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310,-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand five hundred eighty Euro (EUR 5,580,-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of five thousand five hundred eighty Euro (EUR 5,580,-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the first paragraph of article 3 of the articles of Association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The subscribed capital is set at fifty five thousand one hundred eighty Euro (EUR 55,180) consisting of one hundred and seventy-eight (178) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (310,- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares; (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the issuance and subscription to the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including, for the avoidance of any doubts, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1.100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such person signed together with us, the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de juillet.

Par devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Atlas Collection Company S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.845 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2676 du 31 octobre 2012, et les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence Luxembourg, en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2562 du 15 octobre 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Nadine Gloesener, employée privée, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Peter Lundin.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 5.580,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille six cents Euros (EUR 49.600), représenté par cent soixante

(160) actions avec une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310,-) chacune, à cinquante-cinq mille cent quatre-vingt Euro (EUR 55.180,-) par l'émission de dix-huit (18) nouvelles actions, ayant toutes une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital par ATLAS CAPITAL GROUP S.A. par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Tous les porteurs d'actions émises aux actionnaires ont été dûment convoqués conformément aux statuts de la Société et à la loi applicable par des avis de convocation en date du 26 juin 2015.

(v) Il apparaît de ladite liste de présence que, sur un total de cent soixante (160) actions, cent cinquante-quatre (154) actions sont représentées à l'assemblée générale.

(vi) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société avec un effet immédiat d'un montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 5.580,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille six cents Euros (EUR 49.600), représenté par cent soixante (160) actions avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, à cinquante-cinq mille cent quatre-vingts Euro (EUR 55.180,-) par l'émission de dix-huit (18) nouvelles actions, ayant toutes une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique, ATLAS CAPITAL GROUP S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit dix-huit (18) nouvelles actions, ayant toutes une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille cinq cent quatre-vingts Euros (EUR 5.580,-) devant être réparti entièrement dans le capital social de la Société.

Le montant total de cinq mille cinq cent quatre-vingt Euros (EUR 5.580,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au soussigné notaire.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille cent quatre-vingts Euros (55.180,-EUR) représenté par cent soixante-dix-huit (178) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi»

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec délégation de pouvoirs donnée à tout administrateur de la Société, agissant en son nom propre, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société, à l'enregistrement de (i) la création de nouvelles actions (ii) la reclassification des actions existantes et (iii) l'émission et la souscription des nouvelles actions dans le registre des actionnaires de la Société et pour réaliser toutes les formalités y relatives (incluant, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

### *Estimation des frais et dépenses*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LUNDIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11756. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117695/179.

(150127533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

### **Alcyone & Associés, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard du Docteur Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 198.453.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alexandre Noguès, né le 17 septembre 1982 à Clamart (France), résidant au 30 rue Gabriel de Marie, L-2131 Luxembourg,

2.- Monsieur Jean-Denis Noguès, né le 25 juillet 1953 à Sauveterre-De-Guyenne (France), résidant au 39, route du Crève-Coeur, 57100 Thionville, France

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Alcyone & Associés (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Alcyone & Associés» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prestation de conseils et services en matière économique, et notamment la prestation à titre professionnel de conseils et services en matière micro et macro-économique, en matière de gestion et transmission d'entreprise et toutes prestations de services accessoires ou complémentaires.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur tout ou partie de ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut également acquérir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que baux et démembrements de propriété) situés au Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent-mille Euros (€ 100.000) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable conformément aux dispositions des présents statuts.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) l'associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a(ont) payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution/leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution/leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales, transferts.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'entre elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé (i) par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et (ii) moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre associés doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Le gérant unique ou, le cas échéant le conseil de gérance est nommé et révoqué par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué pour leur mandat, le gérant unique ou, le cas échéant le conseil de gérance sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant

ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans cette autre société ou entreprise ou serait administrateur ou gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur ou gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier cette opération.

Si la Société dispose d'un gérant unique, les opérations conclues entre la Société et le gérant unique et dans lesquelles ce dernier a un intérêt contraire à celui de la Société, doivent être constatées dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil de gérance ou du gérant unique relatives aux opérations effectuées dans le cadre normal des activités de la Société et conclues dans des conditions normales.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour consultation par tout associé de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit à l'intégralité du capital social de la Société comme suit:

- Monsieur Alexandre Noguès souscrit à 742 (sept cent quarante-deux) parts sociales de la Société d'une valeur de 100 € (cent euros) chacune pour un prix total de souscription de 371.000€ (trois cent soixante-et-onze mille euros);

- Monsieur Jean-Denis Noguès: 258 (deux cent cinquante-huit) parts sociales de la Société d'une valeur de 100€ (cent euros) chacune pour un prix total de souscription de 129.000€ (cent vingt-neuf mille euros)

- Les parts émises ont été intégralement libérées suite à un apport en nature par les parties comparantes à la Société de:

- Monsieur Alexandre Noguès:

\* cent (100) actions numérotées de 1 à 100 d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150) chacune, entièrement souscrites et libérées, émises par la société ALCYONE FAMILY OFFICE, société par actions simplifiée de droit français au capital social de quinze mille euros (€ 15.000), ayant son siège social au 7, en Nexirue, 57000 Metz, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro R.C.S Metz TI 798 634 242 («AFO»), et représentant cent pour cent (100%) du capital social d'AFO (les «Titres AFO») pour un montant total de 165.000 € (cent soixante-cinq mille euros),

\* deux cent deux (202) parts sociales numérotées de 1 à 202 d'une valeur nominale de vingt euros (€ 20) chacune, entièrement libérées, émises par la société FIGEC PATRIMOINE, société à responsabilité limitée de droit français au capital social de huit mille euros (€ 8.000), ayant son siège social au 21, rue de Sarre, 57070 Metz, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro R.C.S Metz TI 803 972 108 («FP»), et représentant cinquante virgule cinq pourcent (50,5%) des quatre cent (400) parts sociales composant le capital social de FP (les «Titres FP») pour un montant total de 120.000 € (cent vingt-mille euros)

\* 40 (quarante) actions d'une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacune, entièrement libérées et souscrites, émises par la société ALCYONE CORPORATE FINANCE, société par actions simplifiée de droit français au capital social de 10.000€ (dix mille euros), ayant son siège social au 7, en Nexirue, 57000 Metz, France, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro R.C.S Metz TI 812 046 647 («ACF»), et représentant 40% (quarante pour cent) du capital social d'ACF (chaque action émise par ACF un «Titre ACF») pour un montant total de 86.000€ (quatre-vingt-six-mille euros) soit un apport total de 371.000€ (trois cent soixante-et-onze mille euros).

- Monsieur Jean-Denis Noguès:

\* 60 (soixante) Titres ACF représentant 60% (soixante pour cent) du capital social d'ACF pour un montant total de 129.000€ (cent vingt-neuf mille euros).

(ensemble, l'«Apport en Nature»).

L'évaluation de l'Apport en Nature est basé sur les données comptables disponibles pour AFO, un prévisionnel d'activité pour FP et un prévisionnel d'activité pour ACF et un rapport d'évaluation tels que préparés par le gérant unique de la Société valorisant les Titres apportés comme suit:

- 120.000 € (cent vingt-mille euros) pour les Titres FP,

- 215.000 € (deux cent quinze mille euros) pour les Titres ACF, et

- 165.000 € (cent soixante-cinq mille euros) pour les titres AFO,

pour un montant total de cinq cent mille euros (€ 500.000). Les parties comparantes ont confirmé qu'elles estiment que l'Apport en Nature est au moins égale à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société en contrepartie de l'Apport en Nature ensemble avec les allocations à la réserve légale et au compte de prime d'émission.

Une preuve de l'Apport en Nature et du paiement du prix de souscription de cinq cent mille euros (€ 500.000), par cet Apport en Nature a été donné au notaire soussigné.

Du montant de l'Apport en Nature, un montant de cent mille euros (€100.000) a été alloué au capital social de la Société, un montant correspondant à 10% du capital social à la réserve légale et la balance à la prime d'émission librement disponible.

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ EUR 2.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 11, boulevard du Docteur Charles MARX - L-2130 LUXEMBOURG.
2. Le premier exercice social de la Société se terminera le 31 décembre 2016.
3. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
  - Monsieur Alexandre Noguès, né le 17 septembre 1982 à Clamart, France, directeur de sociétés, résidant au 30, rue Gabriel de Marie à L-2131 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et demeures, les comparants ont signé cet acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. Noguès, J-D. Noguès et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21500. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117678/285.

(150127707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

**Pentagon Lock S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.626.546,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.454.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company registered in England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number 06599576 ("Apax VII"); and

2. Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company registered in England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number 07195726 ("Apax VI");

both here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of proxies established under private seal.

I. The said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") of Pentagon Lock S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 197.454, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 22 May 2015, in the process of being published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have never been amended since incorporation.

IV. The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

*Agenda:*

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and six thousand five hundred and forty-six British Pounds (GBP 1,606,546) from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) to an amount of one million six hundred and twenty-six thousand five hundred and forty-six British Pounds (GBP 1,626,546) by the issue of one hundred and sixty million six hundred and fifty-four thousand six hundred (160,654,600) shares, having the same rights and privileges attached to the existing shares (the "New Shares");

Subscription for the New Shares by the shareholders of the Company, and full payment thereof at nominal value, through a contribution in kind of (i) five hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-seven (537,747) ordinary shares and one million eight hundred and forty-nine thousand eight hundred and forty-nine (1,849,849) preference shares issued by Pentagon Holdings S.à r.l. and (ii) receivables of five hundred and sixty-three thousand one hundred British Pounds (GBP 563,100) for a total amount of one million six hundred and six thousand five hundred and forty-six British Pounds (GBP 1,606,546) (the “Contribution in Kind”);

- b) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company; and
- c) Miscellaneous.

The Shareholders request the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by all the shareholders having the right to vote represented at the meeting:

#### *First resolution*

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred and six thousand five hundred and forty-six British Pounds (GBP 1,606,546) so as to raise it from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) each, to an amount of one million six hundred and twenty-six thousand five hundred and forty-six British Pounds (GBP 1,626,546), by the issue of one hundred and sixty million six hundred and fifty-four thousand six hundred (160,654,600) shares with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) each, having the same rights as those attached to the existing shares (the “New Shares”).

#### *Subscription - Payment*

Apax VII, represented as stated here above DECLARES to subscribe for one hundred and sixty million five hundred and forty thousand four hundred and eighty-nine (160,540,489) New Shares, and to pay them in full at nominal value, i.e. a total amount of one million six hundred and five thousand four hundred and four British Pounds and eighty-nine pennies (GBP 1,605,404.89), by a contribution in kind of five hundred and thirty-seven thousand three hundred and sixty-five (537,365) ordinary shares and one million eight hundred and forty-eight thousand five hundred and thirty-five (1,848,535) preference shares issued by Pentagon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 153.017 (“Pentagon”) and of a receivable held by Apax VII, for a total amount of five hundred and sixty-two thousand and seven hundred British Pounds and four pennies (GBP 562,700.04) (the “Apax VII Contribution in Kind”).

Apax VI, represented as stated here above DECLARES to subscribe for one hundred and fourteen thousand one hundred and eleven (114,111) New Shares, and to pay them in full at nominal value, i.e. a total amount of one thousand one hundred and forty-one British Pounds and eleven pennies (GBP 1,141.11), by a contribution in kind of three hundred and eighty-two (382) ordinary shares and one thousand three hundred and fourteen (1,314) preference shares issued by Pentagon and of a receivable held by Apax VI, for a total amount of three hundred and ninety-nine British Pounds and ninety-six pennies (GBP 399.96) (the “Apax VI Contribution in Kind”).

The value of the Apax VII Contribution in Kind and of the Apax VI Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 26 June 2015, issued by the board of directors of the Company (the “Report”) at the amount of one million six hundred and five thousand four hundred and four British Pounds and eighty-nine pennies (GBP 1,605,404.89) and one thousand one hundred and forty-one British Pounds and eleven pennies (GBP 1,141.11) respectively.

The Report, signed *in* varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Apax VII and Apax VI, represented as stated here above, declare respectively that the Apax VI and Contribution in Kind and the Apax VII Contribution in Kind, are free of any lien and that there exists no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Apax VI Contribution in Kind and the Apax VII Contribution in Kind to the Company.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5.1.1 of the Articles, so as to reflect the above resolutions:

“ **5.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 1,626,546 (one million six hundred and twenty-six thousand five hundred and forty-six British Pounds) represented by 162,654,600 (one hundred and sixty-two million six hundred and fifty-four thousand six hundred) shares (parts sociales) of GBP 0.01 (one penny) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre d'Angleterre du Pays de Galles sous le numéro 06599576 ("Apax VII"); et

2. Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre d'Angleterre du Pays de Galles sous le numéro 07195726 ("Apax VI");

toutes deux ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les «Associés») de Pentagon Lock S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.454, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 mai 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

V. Les parties comparantes, dûment représentées, reconnaissant être entièrement informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million six cent six mille cinq cents quarante-six Livres Sterling (GBP 1.606.546) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) à un montant de un million six cent vingt-six mille cinq cents quarante-six Livres Sterling (GBP 1.626.546), par l'émission de cent soixante millions six cent cinquante-quatre mille six cents (160.654.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) chacune et ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

Souscription des Nouvelles Parts Sociales par les associés de la Société et libération intégrale de ces Nouvelles Parts Sociales à valeur nominale, par un apport en nature consistant en (i) cinq cent trente-sept mille sept cents quarante-sept (537.747) parts sociales ordinaires et un million huit cent quarante-neuf mille huit cent quarante-neuf (1.849.849) parts sociales préférentielles émises par Pentagon Holdings S.à r.l. et (ii) des créances pour un montant de cinq cents soixante-trois mille cent Livres Sterling (GBP 563.100) pour un montant total de un million six cent six mille cinq cent quarante-six Livres Sterling (GBP 1.606.546) (l'«Apport en Nature»);

b. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5.1.1 des statuts de la Société; et

c. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million six cent six mille cinq cents quarante-six Livres Sterling (GBP 1.606.546) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000) à un montant de un million six cent vingt-six mille cinq cents quarante-six Livres Sterling (GBP 1.626.546), par l'émission de cent soixante millions six cent cinquante-quatre mille six cents (160,654,600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01.-) chacune, et ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Souscription - Libération*

Apax VII, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à cent soixante millions cinq cents quarante mille quatre cent quarante-neuf (160.540.489) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement à valeur nominale, c.à.d un montant total d'un million six cent cinq mille quatre cent et quatre Livres Sterling et quatre-vingt neuf pennies (GBP 1.605.404.89) par un apport en nature consistant en (i) cinq cent trente-sept mille trois cent soixante-cinq (537.365) parts sociales ordinaires et un million huit cent quarante-huit mille cinq cent trente-cinq (1.848.535) parts sociales préférentielles émises par Pentagon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

153.017 ("Pentagon") et (ii) une créance pour un montant de cinq cent soixante-deux mille sept cents Livres Sterling et quatre pennies (GBP 562.700,04) (l'«Apport en Nature d'Apax VII»).

Apax VI, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à cent quatorze mille cent onze (114.111) Nouvelles Parts Sociales, et les libérer entièrement à valeur nominale, c.à.d un montant total de mille cent quarante et une Livres Sterling et onze pennies (GBP 1.141,11) par un apport en nature consistant en (i) trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales ordinaires mille trois cent quatorze (1.314) parts sociales préférentielles émises par Pentagon et une créance pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling et quatre-vingt-seize pennies (GBP 399,96) (l'«Apport en Nature d'Apax VI»).

La valeur de l'Apport en Nature d'Apax VI et de l'Apport en Nature d'Apax VII a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 26 juin 2015, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport») à un montant d'un million six cent cinq mille quatre cent et quatre Livres Sterling et quatre-vingt neuf pennies (GBP 1.605.404.89) et de mille cent quarante et une Livres Sterling et onze pennies (GBP 1.141,11) respectivement.

Le Rapport, signé ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Apax VII et Apax VI, dûment représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent respectivement que l'Apport en Nature d'Apax VI et l'Apport en Nature d'Apax VII, sont libres de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à leur libre transférabilité à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature d'Apax VI et l'Apport en Nature d'Apax VII à la Société.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de ce qui précède, les Associés DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'Article 5.1.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« **5.1.1.** Le capital social est fixé à un million six cent vingt-six mille cinq cents quarante-six Livres Sterling (GBP 1.626.546), représenté par cent soixante-deux millions six cent cinquante-quatre mille six cents (162.654.600) parts sociales d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Déclaration*

Dont acte fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette. Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015117319/184.

(150126234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

#### **Xanor Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.348.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 juillet 2015*

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Madame Carole Cois, employée privée, née le 27 mai 1974 à Raon-L'Etape, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015116084/16.

(150124365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

**Insight-Amcs Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.405.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Insight Venture Partners IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78025 (the “Shareholder 1”),

here represented by Mr Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-78026 (the “Shareholder 2”),

here represented by Mr Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., registered under the laws of the State of Delaware, registered office at The Corporation trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, under authentication number with the Secretary of the State of Delaware 1858663 (the “Shareholder 3”),

here represented by Mr Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal;

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC- 78024 (the “Shareholder 4”),

here represented by Mr Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, aforementioned, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Insight-AMCS Holdings, S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**Art. 19. Indemnification of managers.** The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first day of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed as follows:

- eight hundred fifty thousand four hundred eighty-six (850,486) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX, L.P., aforementioned, for the price of eight thousand five hundred four euro and eighty-six cents (EUR 8,504.86),

- three hundred twenty-two thousand eight hundred five (322,805) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., aforementioned, for the price of three thousand two hundred twenty-eight euro and five cents (EUR 3,228.05),

- sixty-four thousand four hundred eighty-three (64,483) shares have been subscribed by Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., aforementioned, for the price of six hundred forty-four euro and eighty-three cents (EUR 644.83), and

- twelve thousand two hundred twenty-six (12,226) shares have been subscribed by Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., aforementioned, for the price of one hundred twenty-two euro and twenty-six cents (EUR 122.26).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand and fifty Euros (EUR 1,050.-).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

#### *Class A manager:*

- Mr. Mark LESSING, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York 10036, United States of America.

#### *Class B managers:*

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mrs. Kathleen BECKER, born on 11 June 1979 in Messancy, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Pardevant le soussigné notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

Insight Venture Partners IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78025 (l'«Associé 1»),

dûment représentée par Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, Doctor en Derecho, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78026 (l'«Associé 2»),

dûment représentée par Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., immatriculée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County 19801, immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro d'authentification 1858663 (l'«Associé 3»),

dûment représentée par Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., immatriculée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-78024 (l'«Associé 4»),

dûment représentée par Monsieur Luis A. AGUERRE ENRÍQUEZ, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Insight-AMCS Holdings, S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de société que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par l'achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés à la majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions

écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.**

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés, peuvent être renouvelés dans leurs fonctions et être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans un autre contexte seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**Art. 19. Indemnisation des gérants.** Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, et les montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels et distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- huit cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six (850.486) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de huit mille cinq cent quatre euros et quatre-vingt-six cents (EUR 8.504,86),

- trois cent vingt-deux mille huit cent cinq (322.805) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de trois mille deux cent vingt-huit euros et cinq cents (EUR 3.228,05),

- soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (64.483) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P., susmentionnée, pour un prix de six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 644,83), et

- douze mille deux cent vingt-six (12.226) parts sociales ont été souscrites par Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P., susmentionnée, pour un prix de cent vingt-deux euros et vingt-six cents (EUR 122,26).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

#### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Mark LESSING, né le 24 septembre 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 1114 Avenue of the Americas, 36<sup>th</sup> Floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 juillet 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Kathleen BECKER, née le 11 juin 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117001/556.

(150125673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Partica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 198.416.

—  
STATUTS

L'an deux-mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ROGUE S.C., une société civile de droit Luxembourg, constituée en date du 17 juin 2015 par acte sous seing privé, établie et ayant son siège à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E 5673,

ici représentée par ses deux gérants, Madame Patricia BOTO ROCHA et Monsieur Joao Fernando GUERREIRO ROCHA, demeurant tous les deux professionnellement à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Société.** Il est formé par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'exploitation d'un glacier, d'un salon de thé, d'un établissement de petite restauration et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituées pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PARTICA S.À R.L.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros cinquante (EUR 12,50) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7. Modifications.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8. Parts.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10. Cessions de parts.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13. Engagement.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14. Conseil de gérance.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15. Responsabilités.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16. Décisions.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Assemblée générale.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Année fiscale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19. Comptes.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20. Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales comme suit:

1.- ROGUE S.C., pré qualifiée: mille parts sociales .....	1000
Total: .....	1000

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée ensuite en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:  
 - Madame Patricia BOTO ROCHA, gérante de société, née le 7 janvier 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 51, rue du Brill L-4042 Esch-sur-Alzette.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 51, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Boto Rocha, J. Guerreiro Rocha, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015117348/157.

(150126214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

**Zender S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.983.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July,

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 61413;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186524 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

referred to hereafter as the "Shareholders".

Such proxies given under private seal, initialed ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the Shareholders of Zender S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134983, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 31 January 2008, number 255, page 12212. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 13 May 2014, published in the Mémorial on 23 July 2014, number 1917, page 92008.

The meeting has been convened with the following agenda:

*Agenda*

a) Amendment of the corporate object of the Company and consequent amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in article 3 of the amended and restated articles of association referred to in item (b) hereof; and

b) Restatement and renumbering of the articles of association of the Company in such form as attached hereto as Schedule 1.

The Shareholders representing the whole share capital of the Company confirm to be fully informed of the resolutions to be taken and require the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to amend the corporate object of the Company and to consequently amend and restate article 2 of the Articles so as to read as follows:

**2. "Objects.** The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

*Second resolution*

The Shareholders resolve to restate and renumber the Articles so that they shall now read as follows:

**1. "Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Zender S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

## 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## 3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand shares (75,000), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

#### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager in respect of matters not exceeding five thousand Euro (EUR 5,000.-) and by the joint signatures of any two Managers in respect of matters exceeding an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-);

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

## **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

**14. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

**15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

*Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'année deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet,

Par-devant le soussigné, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Düsseldorf sous HRB 61413;

ici représentée par par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186524 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR);

ici représentée par par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

désignées ci-après comme les "Associés".

Lesquelles procurations données sous seing privé, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les Associés de Zender S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134983, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 31 janvier 2008, numéro 255, page 12212. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial en date du 23 juillet 2014, numéro 1917, page 92008.

L'assemblée a été convenue avec l'agenda suivant:

#### *Agenda*

- a) Modification de l'objet social de la Société et modification et refonte en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, tel qu'indiqué dans l'article 3 des statuts modifiée et refondue tel qu'indiqué dans point b) de cet agenda; and
- b) Refonte et renumérotation des statuts de la Société dans la forme ci-jointe en tant qu'annexe 1.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts afin qu'il lise comme suit:

#### **2. "Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation,

d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

2.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de refondre et de renuméroter les Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

**1. "Forme social et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Zender S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;  
ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

#### **3. Objets.** Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

## **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société a à un moment seulement un Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société a seulement un Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve de ceux réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant, la seule signature de tout Gérant concernant les affaires n'excédant pas cinq mille Euro (5.000,- EUR) et par les signatures conjointes de deux Gérants concernant les affaires excédant un montant de cinq mille Euro (5.000,- EUR);

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataires des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la

réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

**14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **15. Distribution sur parts sociales.**

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance selon le cas peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### **17. Interprétation et loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que, à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est établi à Luxembourg, à la date indiquée au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20546. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116090/629.

(150124286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

#### **DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117921/10.

(150126538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

#### **Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.787.

Les statuts coordonnés au 25/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015117753/12.

(150126518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**Bellefontaine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of June,  
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of “Bellefontaine Properties S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.891, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25<sup>th</sup> September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2257 of 18<sup>th</sup> November 2009 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8<sup>th</sup> December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 420 of 16<sup>th</sup> February 2015.

The meeting is opened at 15.40 a.m. with Mr Raf BOGAERTS, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

*Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,800,000.00 so as to decrease its current amount of EUR 20,012,500.00 to EUR 15,212,500.00 and cancellation of 192,000 ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- each;

2. Reimbursement of the corresponding amount of EUR 4,800,000.00 to the sole shareholder with value date 30 June 2015;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of four million eight hundred thousand euro (EUR 4,800,000.-) in order to bring it from its current amount of twenty million twelve thousand five hundred euro (EUR 20,012,500) represented by eight hundred thousand five hundred (800,500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, to fifteen million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 15,212,500.-) by cancelling one hundred ninety-two thousand (192,000) shares and by reimbursing the amount to the sole shareholder of the Company with value date on 30 June 2015.

This capital decrease is governed by article 69 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to change article 5 of the articles of incorporation of the Company, so that it will henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at fifteen million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 15,212,500.-) represented by six hundred eight thousand five hundred (608,500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Bellefontaine Properties S.à r.l.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.891, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2257 du 18 novembre 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 420 du 16 février 2015.

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy PARTIGIANONE, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de EUR 4.800.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 20.012.500,- à EUR 15.212.500,- par annulation de 192.000 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

2. Remboursement du montant de EUR 4.800.000,- à l'associé unique avec date de valeur au 30 juin 2015;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt millions douze mille cinq cents euros (EUR 20.012.500) représenté par huit cent mille cinq cents (800.500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 15.212.500,-) par annulation de cent quatre-vingt-douze mille (192.000) parts sociales et par remboursement à due concurrence à l'associé unique de la Société, avec date de valeur au 30 juin 2015.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution:*

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 15.212.500) représenté par six cent huit mille cinq cents (608.500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. 1LAC/2015/20308. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117748/130.

(150126899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

---

**BLTM Global Holdings, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 183.818.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015116610/9.

(150125557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.400.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Chesnut Holdings S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015116650/11.

(150126231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---

**Compo Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.245.

---

Les statuts coordonnés au 12 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2015116663/11.

(150125888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

---